



Province de Liège

Commune
de

LINCENT

-4287

Agent traitant : Wiams M-
Cécile
019/63.02.48

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

Séance publique du 21 avril 2008

PRESENTS : MM WINNEN O. Bourgmestre, Président;
KINNARD Y., WINNEN D., MEYS G. Echevins ;
BOYEN R. Président du CPAS;
CLABOTS M., VERMEULEN J., MARCHAL G., GILLIS N.,
VANDEVELDE E., FALAISE C., TRIFFAUX Y. Conseillers;
BAUDUIN J. Secrétaire.

EXCUSES : CLBOTS M et MARCAHL G.

OBJET: **Prime à la construction d'une habitation – Exercice 2008**

LE CONSEIL:

Revu sa délibération du 07 novembre 2002;
Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité;

DECIDE:

Art. 1^{er}: Il est octroyé, pour l'exercice 2008, à charge des fonds communaux, une prime d'un montant **de 250 €** pour la construction d'une habitation, ou la transformation en logement d'un bâtiment initialement destiné à un autre usage, à la personne qui en fait la demande au moyen du formulaire dont un exemplaire est annexé à la présente.

Art 2 : l'obtention de cette prime à la construction d'une habitation est soumise au respect des conditions suivantes :

- a) le bénéficiaire de la prime doit être le propriétaire de l'immeuble.
- b) le bénéficiaire de la prime doit être le premier occupant de l'immeuble et l'occuper pendant trois ans au moins.
- c) le bénéficiaire de la prime doit être domicilié dans la commune.
- d) la taxe pour le raccordement particulier aux égouts doit avoir été acquittée.

Art 3 : le montant de la prime sera libéré dès que les conditions seront remplies.

La présente délibération sera transmise au receveur.

Par le Conseil :

La Secrétaire,
(s) J. BAUDUIN

Le Président,
(s) O. WINNEN

Délivré pour extrait conforme délivré à Lincient, le 30 avril 2008 :

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Jacqueline BAUDUIN.

Olivier WINNEN.